

## SIG renforce son soutien à la production d'électricité solaire

Genève, le 4 décembre 2025

Les Services industriels de Genève (SIG) prennent plusieurs mesures pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques par les particuliers, les entreprises, les collectivités ou le secteur immobilier. Les aides financières sont renforcées et s'étendent désormais également à l'acquisition de batteries. Par ailleurs, SIG confirme sa volonté de racheter aux producteurs leur électricité excédentaire à des conditions intéressantes.

Les Services industriels de Genève (SIG) renforcent leurs efforts en faveur du photovoltaïque. Ce soutien répond aux ambitions fortes du Canton fixées dans son Plan directeur de l'énergie. Aujourd'hui, le développement du solaire photovoltaïque à Genève est conforme aux prévisions. Il s'agit de maintenir cette dynamique alors qu'un ralentissement de la croissance des nouvelles installations est observée en Suisse.

Trois mesures sont mises en place afin d'encourager la pose de nouveaux panneaux solaires et d'inciter à l'autoconsommation.

### 1) Prime solaire

En vigueur depuis 2021, la prime solaire est renforcée. Le montant de cette aide à l'investissement, calculé sur la base de l'aide fédérale, est augmenté de 20% à 25% pour les installations inférieures à 30 kWc. La prime est par ailleurs étendue à de plus grandes installations. Jusqu'alors destinée à des villas, elle sera désormais aussi accordée à des installations plus grandes, situées par exemple sur des hangars agricoles ou des immeubles résidentiels. Le pourcentage pour ces installations (de 30 à 100 kWc) est de 15%. Cette prime permettra d'augmenter fortement le potentiel de production photovoltaïque à Genève.

### 2) Rétribution de l'électricité injectée

SIG souhaite continuer à offrir des conditions intéressantes aux producteurs qui injectent une partie de leur électricité dans le réseau, afin qu'ils puissent amortir leurs installations. Cette rétribution est toutefois encadrée par des dispositions fédérales. Une tendance en Suisse consiste à aligner ce montant de reprise sur les prix du marché, actuellement bas, en l'adaptant tous les trois mois. Plusieurs distributeurs ont déjà franchi ce pas. SIG préfère apporter une certaine sécurité aux investisseurs en proposant un montant de rétribution unique, valable toute l'année et qui ne dépend pas des aléas du marché.

Pour 2026, la rétribution est fixée à 10,96 centimes par kilowattheure (kWh) pour les petites et moyennes installations (moins de 100 kWc). Si ce montant est en baisse par rapport à 2025, il permet toujours un amortissement des installations sur leur durée de vie (voir les détails sur [Rétribution 2026](#)).



Cette rétribution reste parmi les plus généreuses des trente plus grands distributeurs du pays, ces derniers proposant une rémunération moyenne de 9,6 ct/kWh pour 2026, selon le relevé de l'Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE).

### **3) Prime pour l'acquisition d'une batterie**

Par ailleurs, afin de renforcer l'autoconsommation des producteurs, une nouvelle prime est introduite pour l'acquisition de batteries de stockage. Un tel dispositif permet de stocker l'énergie produite lors de pics d'ensoleillement et augmente l'autonomie du producteur. L'aide financière concerne les batteries à installer d'une capacité de stockage inférieure ou égale à 15 kWh et se monte à 130 francs par kWh.

L'ensemble de ce dispositif entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour le financer, SIG a prévu une enveloppe de 12 millions de francs sur la période 2026-2029.

---

#### **CONTACT MÉDIAS**

Christian Bernet, Relations publiques, porte-parole

[christian.bernet@sig-ge.ch](mailto:christian.bernet@sig-ge.ch)

T + 41 79 907 38 64